

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-1900

présenté par

Mme Battistel, M. Falorni, Mme Duby-Muller, M. Barusseau, M. Descoeur, M. Fégné,
M. Echaniz, M. Rousset, Mme Rossi, Mme Pantel, Mme Morel, Mme Hadizadeh, M. Bony,
M. Proença, M. Ott, Mme Allemand et M. Saulignac

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 31, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.